|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réflexion 7 – identifier les évolutions concernant les ruptures | | |
| Durée : 15’ | Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu les documents répondez aux questions suivantes :

1. Depuis quand les ruptures conventionnelles sont-elles possibles ?
2. Quelle en sont les caractéristiques principales ?
3. Quel est le type de contrat concerné par la rupture conventionnelle ?
4. Quels sont les avantages apportés par la rupture conventionnelle ?
5. Quelle est l’évolution de ce type de rupture ?
6. Quels sont les secteurs et les régions concernés par la hausse ?

### Doc. 1 Les avantages de la rupture conventionnelle

*Source : https://ruptureconventionnellecdi.fr/*

La rupture conventionnelle individuelle a été conçue pour que les employeurs et les salariés disposent d’un mode de rupture amiable légal du contrat de travail en CDI. Ce mode de rupture instauré par l’accord national interprofessionnelle de 2008 et la loi du 25 juin 2008 a connu un extraordinaire succès. L’absence de motif (qui est obligatoire pour un licenciement), la procédure de mise en place avec notamment l’utilisation d’un imprimé Cerfa et l’homologationpar l’administration du travail ont certainement évité un grand nombre de contentieux prud’homaux.

|  |
| --- |
|  |

### Doc. 2 1Emploi : les ruptures conventionnelles repartent à la hausse

*Source : Les Echos 2/08/2022 Marius Bocquet*

Après une baisse due à la crise sanitaire en 2020, le nombre de ruptures conventionnelles a augmenté de nouveau en 2021, à 454.000, selon le ministère du Travail. Le mouvement s'est poursuivi en début d'année.

Après une baisse due à la crise sanitaire, les ruptures conventionnelles repartent à la hausse. Selon les chiffres de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail publiés ce mardi, 454.000 ruptures conventionnelles individuelles ont été homologuées dans le secteur privé en France métropolitaine en 2021. Cela correspond à une augmentation de 6,1 % sur l'année, après un recul de 3,6 % en 2020.

**Une hausse qui touche tous les secteurs**

Toutefois, cette « hausse modeste des ruptures confirme le ralentissement constaté sur les années précédant la pandémie », souligne la Dares. L'augmentation s'est poursuivie au début de l'année 2022 : selon la Dares, le nombre de ruptures conventionnelles homologuées a augmenté de 3,3 % au premier trimestre par rapport au dernier trimestre 2021, atteignant 42.300 sur le seul mois de mars (+4,3 % sur un mois).

En 2021, la hausse a concerné presque tous les secteurs. Le nombre de ruptures conventionnelles a nettement augmenté dans la construction (+16 %), les transports et entreposages (+13,8 %) et les activités immobilières (13,6 %), mais a diminué dans l'information-communication (-4,5 %), les activités financières et d'assurance (-0,4 %).

Il a augmenté par ailleurs dans toutes les régions de France métropolitaine, particulièrement en Normandie (+12,6 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+10,6 %) et dans les Pays de la Loire (+9,3 %). Le nombre est resté cependant parfois inférieur à son niveau d'avant-crise en Auvergne-Rhône-Alpes (-4,3 % par rapport à 2019), dans les Pays de la Loire (-1,7 %), en Ile-de-France (-0,7 %) et en Normandie (-0,1 %).

**Réponses**

1. **Depuis quand les ruptures conventionnelles sont-elles possibles ?**
2. **Quelles en sont les caractéristiques principales ?**
3. **Quel est le type de contrat concerné par la rupture conventionnelle ?**
4. **Quels sont les avantages apportés par la rupture conventionnelle ?**
5. **Quelle est l’évolution de ce type de rupture ?**
6. **Quels sont les secteurs et les régions concernés par la hausse ?**